



ANCISES 2 : VICHY COMMUNAUTÉ DÉVELOPPE DU FONCIER À L'HORIZON 2023

Vichy Communauté entreprend un chantier d'extension de la Zone d'Activités des Ancises 2 à Creuzier-le-Neuf. A l'horizon 2023, il offrira 10 hectares supplémentaires de foncier pour répondre à la demande des entreprises souhaitant s'installer ou se développer sur le territoire.

L'ambition de Vichy Communauté pour le développement économique nécessitait l'extension d'une zone d'activité car les existantes ne disposent pratiquement plus de foncier disponible à ce jour. C'est ainsi que pour répondre à la demande et accroître son attractivité territoriale (AGIR2035), Vichy Communauté prévoit la construction de plusieurs lots sur la zone des Ancises dont la commercialisation devrait être effective à l'été 2023. Pour créer de l'activité et de l'emploi, il est nécessaire de proposer un accueil de qualité aux entreprises avec un aménagement paysager, une voirie et des réseaux adaptés et de qualité. C'est donc un vaste chantier qui est en cours à Creuzier-le-Neuf.

Idéalement placée à 6 km au nord de Vichy, la zone des Ancises a aussi un autre atout de taille pour les industries et artisans car elle se situe à proximité immédiate du futur contournement nord ouest de l'agglomération et sera directement reliée aux pôles économiques majeurs de l'agglomération : Davayat (à Saint Rémy-en-Rollat), Montpertuis (Charmeil - Bellerive-sur-Allier) et Bioparc (Hauterive) à l'horizon 2025-2026 lorsque ce nouvel axe routier sera ouvert à la circulation et relié au contournement sud et à la bretelle autoroutière.

En amont de l'aménagement : des fouilles archéologiques

Depuis le 21 février et jusqu'au 11 juillet 2022, en amont du projet d'extension des Ancises, les archéologues de l'Institut national de recherches archéologiques préventives (Inrap), sur prescription de l'Etat (Drac Auvergne Rhône-Alpes) fouillent une partie de l'étendue concernée par la ZAC.

En effet, le diagnostic archéologique mené en 2009 avait mis en évidence plusieurs traces d'occupations anciennes. La fouille en cours met au jour des vestiges du Néolithique final, de l'âge du Bronze, de l'âge du Fer et de la période médiévale et moderne.

Des enclos funéraires du Néolithique final

Un site datant du Néolithique final (vers 2300 avant J.-C.) a pu être observé sur le replat proche de l'actuelle aire de covoiturage. Composée de trois enclos plus ou moins quadrangulaires, cette occupation avait probablement un but funéraire si l'on en croit les fosses découvertes au centre de deux d'entre eux. Le terrain étant très érodé, les niveaux de sol n'ont pas été conservés.

Des vestiges de l'âge du Bronze

Quelques structures sporadiques datent de l'âge du Bronze. Elles consistent en des fosses contenant des vases de stockage, probablement utilisés pour conserver les céréales. Des traces d'habitat de cette période avaient été remarquées lors de la construction du rond-point de Creuzier-le-Neuf et de la RD907 en 1997, non loin du chantier.

TSVP .../...

Une nécropole de l'âge du Fer

Légèrement plus au nord, un grand enclos fossoyé de forme quadrangulaire a été dégagé. Mesurant environ 25 m de côté, il renferme près de 70 sépultures orientées nord/sud, pour la majorité d'entre-elles. D'après les éléments de datations récoltés, cette nécropole daterait de la période de La Tène ancienne (460 avant J.-C. à 400 avant J.-C.). La fouille de quelques sépultures a révélé que l'acidité des sols locaux n'a pas permis la conservation du squelette du défunt et que les seuls vestiges de la nécropole demeurent les fosses creusées dans le sol.

Un habitat médiéval

Plus à l'est, en contrebas, une occupation médiévale (XIV^e siècle) s'est installée pour une durée assez courte. Elle se caractérise par des bâtiments sur solins de pierre (deux états différents ont été observés) et par des installations artisanales de type four de potier. Des fossés circonscrivent la zone d'habitat et un ancien chemin dessert les zones artisanales et résidentielles ainsi qu'un point d'eau (puits). La fouille n'est pas encore assez avancée pour détailler les modalités précises de l'occupation, mais il s'agit sans nul doute d'une petite implantation rurale entre deux agglomérations.

Enfin, des éléments de parcellaire médiéval et moderne (chemins, fossés, délimitations de parcelles, ...) ont été mis en évidence et corrélés au plan cadastral napoléonien établi en 1812 pour Creuzier-le-Neuf.

L'Inrap

L'Institut national de recherches archéologiques préventives est un établissement public placé sous la tutelle des ministères de la Culture et de la Recherche.



Figure 2 : Possible sépulture en vase de l'Âge du Bronze (cliché L. Daniellou)



Figure 4 : fragment de figurine médiévale découverte dans le fossé F663 (cliché P. Petitot)

EXTENSION DE LA ZONE DES ANCISES 2

Budget : 2.3 M€ dont 1.5 M€ de fouilles et 800 000 € de voirie

financé à hauteur de 400 000 € par le CD03

Demande de subvention encours auprès du FNAP

Aménagement : Vichy Communauté

LES FOUILLES

Contrôle scientifique Service régional de l'archéologie (Drac Auvergne Rhône-Alpes)

Recherche archéologique : Inrap

Responsable scientifique : Benjamin Oury, Inrap



DIRECTION DE LA COMMUNICATION - PRESSE VICHY COMMUNAUTÉ

communication@vichy-communaute.fr
+33 (0)4 70 96 57 31 - +33 (0)6 24 60 62 88

DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL ET DE LA COMMUNICATION INRAP, DIRECTION INTERRÉGIONALE AUVERGNE - RHÔNE-ALPES

christel.fraisse@inrap.fr
+33 (0)6 73 48 26 95